

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 8 septembre 2011 à 19h30, au 4640, Route de Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENTS:

- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mandat à Génivar concernant la réfection du Chemin Thomas-Maher ;
4. Nouvelle enveloppe budgétaire pour le projet d'égout collectif du Parc Maher ;
5. Dossier 496, Chemin Thomas-Maher ;
6. Dossier 158, Chemin Thomas-Maher ;
7. Dossier 376, Chemin Thomas-Maher ;
8. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte à 19h30.

8406-2011

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8407-2011

**Mandat à Génivar concernant la réfection
Du Chemin Thomas-Maher.**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la route sont nécessaires face aux 422 et 424 Chemin Thomas-Maher sur une longueur de plus ou moins deux cents (200) mètres et ce, pour une valeur totale d'environ 95 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être faits à l'automne 2011 avant les premières neiges;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) appels d'offres distinctes doivent être faits soit une pour le terrassement et l'autre pour le pavage;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint Joseph s'engage à acheter et fournir les conduites d'égout pluvial;

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, secondé par M. Guy Jacob et appuyé à l'unanimité de donner un mandat à la firme Génivar pour préparer les plans et devis et la surveillance des travaux pour des honoraires de plus ou moins 10 000 \$ et de procéder à l'appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

8408-2011

**Nouvelle enveloppe budgétaire pour le
Projet d'égout collectif du Parc Maher**

Monsieur Denis Bourgault mentionne aux membres du Conseil qu'il a reçu une soumission de Géni-Arp au montant de 9 100 \$ plus taxes avec en plus le temps de location d'une excavatrice pour une journée, soit environ 1 500 \$ alors que nous avons prévu un montant d'environ 5 000\$.

Devant ce fait, Monsieur Bourgault a demandé une autre soumission à la firme Élizabeth Genoix qui nous a transmis une soumission au montant de 18 800 \$ plus taxes.

Madame Viviers mentionne qu'elle a communiqué avec Madame Olivier du MDDEP pour lui demander si nous pouvions aller de l'avant dans ce dossier et cette dernière a répondu qu'il n'y avait aucun problème. Elle demandera une confirmation écrite.

IL EST DONC PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'aller de l'avant avec le projet du Parc Maher et de confier à la firme Géni-Arp le mandat de réaliser le relevé d'arpentage incluant les travaux d'excavation, de même que des

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

travaux de caractérisation du site, des sols et des eaux usées qui seront effectués par la firme Roy-Vézina pour un montant total de 15 000 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

Dossier 496, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Denis Bourgault informe les membres du Conseil que lors d'une visite sur le terrain du 496, Chemin Thomas-Maher, il a constaté une anomalie et a fait un prélèvement qu'il a fait analyser en laboratoire. Il s'est avéré qu'il y avait des coliformes fécaux et il a donc informé la propriétaire qu'elle devrait faire refaire son champ d'épuration puisqu'il y avait des traces de pollution.

Monsieur Bourgault fera le suivi du dossier.

8409-2011

Dossier 158 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil un nouveau document avec un plan qui lui a été remis par le propriétaire.

Après discussion, il est convenu de maintenir la position adoptée puisqu'il a déjà été demandé au propriétaire de nous démontrer ce qui va rester de l'ancien bâtiment et c'est à lui que revient le fardeau de preuve. En conséquence, nous attendons les documents demandés et n'autorisons pas l'émission d'un permis d'agrandissement et rénovation selon les plans soumis.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU de ne pas autoriser l'émission d'un permis d'agrandissement et rénovation considérant qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle construction.

ADOPTÉ

Dossier 376 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil copie d'une opinion juridique émise suite à une rencontre avec le propriétaire et des représentants de la Ville qui pensait pouvoir diviser son terrain en trois (3) lots.

Après étude et recherches, il appert que le propriétaire scindera le terrain en deux (2) lots distincts pour y construire deux résidences éventuellement, ce à quoi il a acquiescé. Il a d'ailleurs transmis un projet pour approbation tout en croyant qu'il faudrait une dérogation pour le deuxième lot, ce qui n'est pas nécessaire puisque les deux terrains lui appartiennent.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8410-2011

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 19h30.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire